



LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021



LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de La Société des immeubles franco-yukonnais

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Société des immeubles franco-yukonnais, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Société des immeubles franco-yukonnais au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

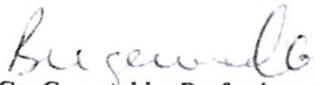
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
le 14 juin 2021


Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
PRODUITS		
Loyer de bureau (Note 7)	\$ 204,685	\$ 201,888
Amortissement des apports reportés (Note 9)	43,639	40,726
Location de salles et autres (Note 7)	21,886	52,313
Gouvernement du Canada	<u>1,240</u>	<u>-</u>
	<u>271,450</u>	<u>294,927</u>
CHARGES		
Amortissement des immobilisations corporelles	69,186	66,616
Services publics	39,957	44,559
Salaires et charges sociales	31,063	24,056
Impôts fonciers	27,550	26,300
Conciergerie	25,071	32,919
Entretien et réparations	23,261	39,215
Assurances	18,903	17,115
Intérêts sur la dette à long terme	15,277	15,663
Frais d'administration	12,000	12,000
Fournitures et matériel de bureau	5,294	4,770
Honoraires professionnels	3,600	3,374
Déplacements et réunions	211	306
Publicité et promotion	75	-
Développement professionnel	<u>48</u>	<u>-</u>
	<u>271,496</u>	<u>286,893</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	\$ <u>(46)</u>	\$ <u>8,034</u>

LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021

ACTIF NET	Investi en immobilisations	Grevé d'affectation	Non-grevé d'affectation	Total 2021	Total 2020
Solde au début de l'exercice	\$ 431,724	\$ -	\$ 132,249	\$ 563,973	\$ 555,939
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(25,547)	-	25,501	(46)	8,034
Investi en immobilisations corporelles	<u>22,075</u>	<u>-</u>	<u>(22,075)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>\$ 428,252</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 135,675</u>	<u>\$ 563,927</u>	<u>\$ 563,973</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	\$ 153,035	\$ 139,553
Comptes à recevoir (Note 3)	10,999	10,681
Frais payés d'avance	<u>11,734</u>	<u>13,062</u>
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	175,768	163,296
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DESTINÉES À LA LOCATION (Note 4)	<u>1,706,224</u>	<u>1,669,177</u>
TOTAL DE L'ACTIF	\$ <u>1,881,992</u>	\$ <u>1,832,473</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer (Note 5)	\$ 33,839	\$ 24,998
Salaires et vacances à payer	2,679	3,087
Intérêts à payer à l'organisme détenant le contrôle	1,295	1,295
Taxes sur les produits et services	387	653
Revenus reportés	1,893	702
Versements courants de la dette à long terme (Note 8)	11,372	10,935
Dépôts de sécurité	<u>-</u>	<u>313</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	51,465	41,983
DETTE À LONG TERME (Note 8)	371,535	382,907
APPORTS REPORTÉS (Note 9)	<u>895,065</u>	<u>843,610</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>1,318,065</u>	<u>1,268,500</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations corporelles	428,252	431,724
Actif net non-grevé d'affectation	<u>135,675</u>	<u>132,249</u>
TOTAL DE L'ACTIF NET	<u>563,927</u>	<u>563,973</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	\$ <u>1,881,992</u>	\$ <u>1,832,473</u>

Approuvé par les Administrateurs(trices):

 , Administrateur(trice)
 , Administrateur(trice)

LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	\$ (46)	\$ 8,034
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés	(43,639)	(40,726)
Amortissement des immobilisations	<u>69,186</u>	<u>66,616</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	25,501	33,924
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	(318)	2,091
Frais payés d'avance	1,328	(2,028)
Comptes fournisseurs et charges à payer	8,841	1,964
Salaires et vacances à payer	(408)	(3,186)
Intérêts à payer à l'organisme détenant le contrôle	-	(34)
Taxes sur les produits et services	(266)	(131)
Revenus reportés	1,191	(540)
Dépôts de sécurité	<u>(313)</u>	<u>313</u>
	<u>35,556</u>	<u>32,373</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme (Note 8)	(10,935)	(10,515)
Produits d'apports	<u>95,095</u>	<u>-</u>
	<u>84,160</u>	<u>(10,515)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	<u>(106,234)</u>	<u>-</u>
Augmentation nette de l'encaisse	13,482	21,858
Encaisse au début de l'exercice	<u>139,553</u>	<u>117,695</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>\$ 153,035</u>	<u>\$ 139,553</u>

LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2021

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Société des immeubles franco-yukonnais (SIFY) est un organisme à but non lucratif et elle a été incorporée sous la Loi sur les sociétés du Yukon le 13 juillet 1991.

La mission de l'organisme est de promouvoir les intérêts de la communauté francophone du Yukon et de fournir les espaces nécessaires pour les bureaux des organismes franco-yukonnais et pour la tenue des activités et des rencontres de ces organismes.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

- a) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile, l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Instruments financiers

- b) Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur, à l'exception de certaines transactions avec lien de dépendance qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas. La Société évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les comptes clients et le compte à recevoir de l'organisme détenant le contrôle.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer, le compte à payer à l'organisme détenant le contrôle, les salaires et vacances à payer, les intérêts à payer, les dépôts de sécurité et l'emprunt hypothécaire de l'organisme détenant le contrôle.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

- c) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.



LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2021

Comptabilisation des produits

- d) La Société applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports (subventions et contributions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de loyer de bureau sont constatés à titre de produits de façon linéaire sur la durée des baux.

Les revenus de location de salles sont constatés à titre de produits au moment de la location de la salle.

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- e) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements hautement liquides qui viendront à échéance dans trois mois ou moins de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles destinées à la location

- f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel et outillage	20%	Amortissement dégressif
Bâtiments	40 ans	Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Société, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Apports reçus sous forme de biens et services

- g) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports reçus sous forme de biens sont évalués à leur juste valeur.

3. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Comptes clients	\$ -	\$ 528
Compte à recevoir de l'organisme détenant le contrôle	<u>10.999</u>	<u>10.153</u>
	<u>\$ 10.999</u>	<u>\$ 10.681</u>

LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2021

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES DESTINÉES À LA LOCATION

	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur comptable nette	
			2021	2020
Matériel et outillage	\$ 181,369	\$ 160,846	\$ 20,523	\$ 16,311
Bâtiments	2,578,897	1,042,201	1,536,696	1,503,861
Terrain	<u>149,005</u>	<u>-</u>	<u>149,005</u>	<u>149,005</u>
	<u>\$ 2,909,271</u>	<u>\$ 1,203,047</u>	<u>\$ 1,706,224</u>	<u>\$ 1,669,177</u>

5. COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2021	2020
Comptes à payer et frais courus	\$ 29,740	\$ 21,902
Comptes à payer à l'organisme détenant le contrôle	<u>4,099</u>	<u>3,096</u>
	<u>\$ 33,839</u>	<u>\$ 24,998</u>

Les comptes à payer et frais courus inclus un total de 1 270 \$ (2020 - 476 \$) de remises gouvernementales à payer.

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Des sommes ont été versées à une compagnie contrôlée par un membre du conseil d'administration pour des services de rénovations représentant un montant de 2 420 \$ (2020 - 1 730 \$).

7. ORGANISME CONTRÔLÉ

La Société est contrôlée par l'Association franco-yukonnaise parce que les deux organismes partagent le même conseil d'administration et ainsi, l'Association franco-yukonnaise détermine les politiques stratégiques en matière de fonctionnement ou d'exploitation, d'investissement et de financement de la Société.

La Société a réalisé des revenus de loyer de bureau et des revenus relatifs à la location de salles et autres pour un montant de 212 730 \$ (2020 - 197 379 \$) auprès de l'Association franco-yukonnaise représentant 97 % de ses revenus de loyer (2020 - 78 %). De plus, la Société a payé des intérêts sur une dette à long terme à l'Association franco-yukonnaise pour un montant de 15 276 \$ (2020 - 15 663 \$) (Note 8). Ce montant est inclus dans le poste « Intérêts sur la dette à long terme » à l'état des résultats. Finalement, la Société a versé des frais d'administration pour un montant de 12 000 \$ (2020 - 12 000 \$) à l'Association franco-yukonnaise.

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie convenue entre les parties.

LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2021

8. DETTE À LONG TERME

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Emprunt hypothécaire de l'organisme détenant le contrôle, portant intérêt à un taux annuel de 4 %, remboursable en versements mensuels de 2 184 \$ capital et intérêts, garantie par le terrain et les bâtiments ayant une valeur comptable nette de 1 652 865 \$. Renouvelable en décembre 2022 et comportant une période d'amortissement de 25 ans.	\$ <u>382,907</u>	\$ <u>393,842</u>
	382,907	393,842
Moins la tranche échéant à moins d'un an		
Paiements requis dans les 12 prochains mois	\$ <u>11,372</u>	\$ <u>10,935</u>
Dettes à long terme	\$ <u><u>371,535</u></u>	\$ <u><u>382,907</u></u>

Les paiements de capital exigibles pour les trois prochains exercices s'établissent comme suit:

2022	\$	11,372
2023		360,163
2024		<u>-</u>
	\$	<u><u>371,535</u></u>

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent le solde non-amorti les immobilisations reçus à titre d'apports et des apports affectés à l'achat d'immobilisations. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Solde d'ouverture	\$ 843,610	\$ 884,336
Contribution reçu au cours de l'exercice	95,095	-
Montant amorti aux résultats	<u>(43,639)</u>	<u>(40,726)</u>
Solde de fermeture	\$ <u><u>895,065</u></u>	\$ <u><u>843,610</u></u>

Un montant de 41 215 \$ a été reçu de l'Association franco-yukonnaise, organisme qui contrôle la SIFY, pour l'achat d'une immobilisation.

LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2021

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

Risque de crédit :

La Société est exposée à un risque de crédit sur ses comptes clients et son compte à recevoir de l'organisme détenant le contrôle.

Risque de taux d'intérêt :

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à son emprunt hypothécaire auprès de l'organisme détenant le contrôle. Le taux fixe de cet emprunt expose la Société au risque de juste valeur.

Risque de liquidité :

La Société est exposée au risque de liquidité relativement à aux comptes à payer et frais courus, le compte à payer à l'organisme détenant le contrôle, les salaires et vacances à payer, les intérêts à payer et l'emprunt hypothécaire de l'organisme détenant le contrôle.

11. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés à des fins de comparaison et afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

